Zeitschrift: Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen

Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino

della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti

Herausgeber: Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband

Band: 20 (1984)

Heft: 4

Artikel: Rapport annuel 1983

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-930264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport annuel 1983

1. Préface du Président central

L'année 1983 avait été nommée par l'ONU «L'année de la communication». Une raison suffisante pour le président de la Fédération Suisse des Physiothérapeutes (FSP) de faire une rétrospective en se demandant d'abord si les communications humaines et techniques fonctionnent partout au sein de la FSP.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts centraux en 1982 donna à la centrale un instrument de travail qui lui permit une gestion optimale de la Fédération. Entretemps, la nouvelle organisation fonctionne en général de façon satisfaisante. Certes, il reste des lacunes par ci et par là qu'il s'agira de combler prochainement. Une de ces lacunes est, selon mes observations, le flux des informations toujours imparfait. De là provient, sans doute, la majorité des plaintes sur la «transparence insuffisante» qui sont adressées régulièrement à la centrale par des membres et vice versa. Le rapport annuel 1983, présenté pour la première fois sous cette forme, devrait apporter des améliorations sensibles à cet égard.

En revanche, je ne peux pas me plaindre d'un manque de communication avec la «base» et avec les autorités et les partenaires sociaux. Par lettre, par téléphone et dans des entretiens privés, les uns m'encouragent à foncer et à continuer dans la voie adoptée tandis que d'autres me mettent en garde, me corrigent, me critiquent. Il ne me sera guère possible de ménager la chèvre et le chou. Mais je m'efforcerai, à l'aide de contacts et d'entretiens personnels, de réduire les tensions existantes, qui sont souvent la conséquence d'un certain isolement et d'une disponibilité insuffisante au dialogue.

L'amélioration de la communication avec le grand public est une tâche urgente et indispensable. La réorganisation nécessaire du ressort «relations publiques» est engagée et ne manquera pas de porter ses fruits pendant l'exercice prochain. Je me rends compte que les opinions divergent au sujet de l'envergure et du type de notre publicité. Il conviendra donc de décider et d'agir en foncion des circonstances. Je suis convaincu que nous réussirons dans un proche avenir à élargir et à compléter le système d'information insuffi-

sant ou partiellement inexistant à cette heure. Il me tient à coeur de veiller au maintien et à l'amélioration des rapports humains au sein de la Fédération malgré les différences d'opinion sur le plan de l'association. Vu le rythme et les contraintes de cette époque en général et vu «la maladie de la santé publique» en particulier, il sera toujours plus important que la FSP soit unie à l'intérieur pour pouvoir remplir ses tâches et obligations à l'extérieur. Ceci ne sera possible que si nous essayons tous d'être plus compréhensifs et plus tolérants.

Pour terminer, il ne me reste plus que l'agréable devoir de remercier

- le Comité central de sa coopération agréable et amicale,
- les collaborateurs du Secrétariat central de leur assistance,
- les présidents des sections de leur engagement infatigable dans leurs sections,
- tous ceux qui sont entrés en action pour la cause de la FSP dans les coulisses, sous une forme ou une autre.

Je vous invite tous à continuer votre engagement pour une communication optimale et pour de bons rapports humains. Si nous atteignons ce but, la FSP pourra justifier son existence aussi à l'avenir et ne manquera pas d'étendre son influence.

2. Secrétariat central

L'équipe de collaborateurs du Secrétariat central dont le mandat remonte à 1982 a eu l'occasion de se familiariser entièrement avec les travaux administratifs quotidiens qu'elle a effectués avec efficacité. A part les travaux de routine, les tâches principales qui furent accomplies pendant l'année sous revue, soit de façon indépendante, soit en collaboration avec les fonctionnaires de la Fédération, ont été les suivantes:

Organisation de plus de 25 réunions et entretiens. Ceci impliquait naturellement l'établissement et l'expédition des invitations et des procès-verbaux qui furent généralement rédigés en allemand et en français. Outre l'assemblée des délégués ordinaire qui a lieu chaque année au printemps, une deuxième assemblée des délégués, extraordinaire celle-ci, eut lieu en 1983 lors du Congrès National à Genève.

- Collaboration étroite avec le Président central et les membres du Comité central ainsi qu'avec les différentes commissions. Assistance aux fonctionnaires de la Fédérations dans le cadre de leurs tâches.
- Expédition quotidienne de formulaires, imprimés et brochures commandés au Secrétariat ainsi que préparation et conclusion de près de 70 adhésions à la Convention tarifaire, collaboration avec le Comité central.
- Mise à jour et nouvelle rédaction de la liste des physiothérapeutes indépendants par le recensement des membres de la Suisse française et du canton du Tessin.
- Contacts écrits et directs avec les autorités, des institutions et des associations professionnelles apparentées.

Il va de soi qu'à côté de ses nombreux mandats relevant directement des affaires de la Fédration, le Secrétariat central donna également son soutien aux sections qui le lui demandèrent et offrit divers services de secrétariat.

Au cours de cette année écoulée, aussi bien le Comité central que certaines sections eurent de nouveau recours aux prestations de service du juriste dont les services sont à la disposition du Secrétariat central. Par ailleurs, le Comité central demanda à être renseigné en matière d'assurances au sujet de l'introduction du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle. A cette fin, il fit appel à des spécialistes de la branche de consultation en matière d'assurances.

3. Journal professionnel

Pendant l'année sous revue, il fut décidé de se lancer dans la publication mensuelle du «Physiothérapeute», une fréquence de parution qui comportait sans doute certains risques. Le passage de six à douze numéros ne permit non seulement de doubler le nombre des articles professionnels mais aussi d'améliorer l'information au sein de la Fédération. Grâce au nouveau rythme de parution il fut également possible d'annoncer régulièrement et en temps utile les différents cours et séminaires de formation continue des sections. Malheureusement, la rubrique «Courrier des lecteurs» qui était prévue n'a pas encore vu le jour, les contributions de nos membres ou d'autres lecteurs faisant encore défaut. La rédaction et le Comité central espèrent cependant recevoir sous peu pour cette rubrique des articles de membres de la FSP ou de personnes proches à notre profession qui y exprimeront leurs opinions.

4. Commissions

Les nouveaux statuts centraux de la Fédération ayant été adoptés et mis en vigueur lors de l'AD 1982, la Commission statutaire n'entra plus en action pendant l'année sous revue.

Depuis la dernière augmentation de la valeur du point au 1-1-1983, la hausse du coût de la vie a été bien inférieure à 5%. Or, la Commission tarifaire ne peut entamer des négociations sur une nouvelle adaption des tarifs que lorsque l'indice national des prix à la consommation a augmenté d'au moins 5 points par rapport à l'indice initial. Par conséquent, l'activité de cette commission se limita essentiellement aux pourparlers au sein de la Commission de conseil paritaire. De plus, des discussions eurent lieu avec les représentants des caisses-maladie et des assurances, dans le cadre desquelles diverses affaires d'ordre général, comme l'adaptation des conventions tarifaires à la nouvelle LAA, furent réglées.

5. World Confederation for Physical Therapy (WCPT)

La Fédération Suisse des Physiothérapeutes est toujours membre de la Fédération mondiale WCPT à laquelle adhèrent de nombreuses associations nationales provenant des tous les continents. Le Secrétariat central entretient des relations suivies d'une part avec le secrétariat général de la WCPT à Londres et d'autre part avec un grand nombre d'associations de physiothérapeutes amies de pays européens et extra-européens.

6. Relations publiques

Sur la base d'une série de directives établies il y a quelque temps, le Comité central prépare actuellement un concept détaillé pour les actions de relations publiques de la Fédération. Dans le cadre de ce concept, il est prévu de mettre à la disposition du Comité central et des sections en tant que moyens d'information supplémentaires de nouvelles brochures, par exemple la publication d'informations sur la physiothérapie, le guide professionnel FSP, les directives pour l'ouverture d'un cabinet. Les premiers travaux ont déjà été effectués et différents spécialistes ont été contactés. En outre, le journal de la profession qui paraît maintenant à un rythme mensuel, devra servir davantage de support d'information et de moyen publicitaire.

7. Conférence des directeurs d'écoles suisses de physiothérapie

La Conférence des directeurs d'écoles qui se compose de représentants de neuf écoles et de la FSP est le fruit du désir d'intensifier les contacts entre les écoles et d'échanger des expériences faites avec les programmes de formation. Une première réunion en février 1978 révéla immédiatement que la coordination de la formation était souhaitée. Le scepticisme initial quant au fait que la Conférence serait placée sous les auspices de la Croix-Rouge Suisse qui aurait une fonction de surveillance céda bien vite à la détermination et à la volonté commune des écoles d'établir ensemble des directives pour l'avenir. On s'efforça et l'on s'efforce toujours de créer un programme de formation pilote pour les écoles, les professeurs et les élèves. Le soin scrupuleux que les participants de la Conférence apportèrent au programme de formation pour éviter que celui-ci ne soit ressenti par les écoles comme une camisole de force caractérisa les travaux du début à la fin. Les écoles garderont donc leur indépendance et leurs spécialités dans la formation.

Jusqu'à la fin de l'année 1983, la Conférence des directeurs d'écoles a défini le guide professionnel et les objectifs de formation détaillés (voir «Physiothérapeute» no 2/février 1983). En outre, une liste de toutes les branches obligatoires et intégrées fut établie avec tous les détails nécessaires et avec les plans d'études correspondants (objectifs et contenus).

Les directives pour les examens de diplôme et les indications concernant le travail pratique pendant la formation sont actuellement en préparation. Les travaux de la Conférence des directeurs d'écoles au sujet des plans d'études et des directives seront probablement terminés d'ici la fin de 1984. Par la suite, les résultats de ces travaux seront soumis au groupe de travail «physiothérapeute» de la Croix-Rouge Suisse. L'expérience a démontré que la procédure d'adoption des plans de formation que les écoles ont préparés de façon optimale est très rapide.

8. Formation professionnelle

Les deux membres du Comité central responsables du ressort formation professionnelle s'effforcent de coordonner au niveau suisse les manifestations de formation et de les annoncer en temps utile dans le journal de la profession. Malheureusement, pendant l'année sous revue la collaboration n'a pas joué

avec toutes les sections dans la mesure souhaitée. Il sera donc rappelé ici que:

- Tous les plans de formation professionnelle devraient être communiqués au Comité central aussi tôt que possible.
- Le délai limite pour la publication dans le journal professionnel est le 30 du mois précédent.
- Seule une communication ponctuelle garantit la publication dans le «Physiothérapeute» dans les délais nécessaires.

9. Conférence nationale d'austérité

Inquiet des possibilités et des limites de la Santé publique suisse, Monsieur Hürlimann, qui était alors Conseiller fédéral, invita en novembre 1982 16 organisations et institutions intéressées à une conférence nationale d'austérité. Un membre du Comité central siéga par la suite dans un des quatre groupes de travail qui avaient été constitués (traitement sans hospitalisation et bases tarifaires) et représenta la FSP lors de plusieurs réunions. Se servant des connaissances professionnelles spécifiques des différentes organisations et des divers experts, les quatre groupes de travail établirent des propositions d'économie concrètes. Entretemps, ces propositions ont été soumises à la Commission du Conseil national chargée de la révision de la LAMA. Etant importantes et intéressantes pour la FSP, elles furent présentées dans le numéro 9/septembre 1983 du «Physiothérapeute» et commentées du point de vue de la FSP.

10. Congrès national 1983

Début octobre 1983 eut lieu à Genève sous le nom de «Physio 83» le congrès national qui se déroule tous les trois ans. Cet événement organisé à la perfection par la Section Genève de la FSP fut consacré au thème «La Colonne cervicale». Plus de 850 participants de toute la Suisse se rendirent à Genève pour profiter de l'excellente possibilité de perfectionnement professionnel. La liste des 18 orateurs et des sujets traités par eux ainsi qu'une petite description furent publiés dans le numéro 11/novembre 1983 du «Physiothérapeute». Comme de coutûme, des fabricants et des distributeurs - plus de 25 au total - montrèrent des appareils et des moyens auxiliaires médicaux dans le cadre d'une exposition technique. Partie intégrante et importante du programme-cadre, les autres manifestations destinées à favoriser les contacts personnels contribuèrent aussi au succès du Congrès.

11. Comptes annuels 1983 (Extrait/Résume)

	Comptes 82	Budget 83	Comptes 83
	Fr.	Fr.	Fr.
Recettes			
Cotisations des membres			
des sections	258'520	274'965	274'965
autres recettes			1'500
Total des recettes	258'520	274'965	276'465
Dépenses			
Secrétariat central	197'318.25	227'000	238'043.80
Caisse centrale	63'298.80	72'500	60'282.50
Total des dépenses	260'617.05	299'500	298'326.30
Total des recettes	258'520	274'965	276'465
Excédent de dépenses	2'097.05	24'535	21'861.30

Commentaire

En général

Fait positif: Le budget global n'a pas été utilisé entièrement. Il en résulte que le déficit prévu a été inférieur de fr. 2'600.- ou de plus de 10% aux prévisions.

Dépenses du Secrétariat central

L'excédent de frais de fr. 11'000. – par rapport au budget est dû essentiellement aux causes suivantes:

- La cotisation au WCPT (Fédération mondiale) budgétée comme dépense de la caisse centrale a été imputée aux comptes de la Fédération.
- Journal professionnel: Travail et dépenses accrus dû au nombre d'abonnés beaucoup plus imprtant.
- Formulaires/brochures: Plus de commandes et donc travaux administratifs accrus.
- PTT: Frais légèrement plus élevés pour ports et télephone.
- Impression/photocopies: légère augmentation de l'impression.

Dépenses/Caisse centrale

Les dépenses inférieures de fr. 12'000.- au budget s'expliquent comme suit:

- Absence de la cotisation au WCPT (cf. ci-dessus).
- Commission tarifaire: moins de réunions.
- Frais moins importants du Président central et des délégués.

Autres recettes

Il s'agit d'un don.

12. Adresses importantes

Fédération Suisse des Physiothérapeutes (FSP)

Président central:

Marco Borsotti Promenade 107 7270 Davos-Platz

Secrétariat central de la FSP

Case postale 516, 8027 Zürich, tél. 01 - 202 49 94,

(Domicile: Bleicherweg 33, 8002 Zürich)

Présidents des différentes sections de la FSP:

Section Berne

Sibylle Charlé c/o Inselspital Ecole de physiothérapie 3010 Bern

Section Fribourg

Bernard de Raemy 25, rue du Kybourg 1700 Fribourg

Section Genève

France Gaille

15, rue des Mouettes 1227 Acacias-Genève

Section Intercantonale

Jean-Pierre Besancet 15, Av. de la Gare 2000 Neuchâchtel

Section Suisse Nord-Ouest

Urs Mack Hardstrasse 131 4052 Basel

Section Suisse orientale

Rolf Schiltknecht Engelgasse 5 9000 St. Gallen

Section Tessin

Sergio Barloggio Via Bossi 12

6900 Lugano-Massagno

Section Suisse centrale

Hans-Peter Tschol Gerliswilstrasse 53 6020 Emmenbrücke

Section Zurich

Karl Furrer Breitistrasse 18 8302 Kloten

Commission tarifaire de la FSP:

Présidence: Président central de la FSP Secrétariat: Secrétariat central de la FSP

Journal professionnel «Le Physiothérapeute»:

Rédacteur responsable:

Urs Mack Hardstrasse 131 4052 Bâle

Rédacteur Suisse romande:

Jean-D. Maréchal 29, Route de Malagnou 1208 Genève

Rédacteur Tessin:

Carlo Schoch Viale Stazione 23 6500 Bellinzona

Ecoles de physiothérapie en Suisse

Hôpital Bethesda 4020 Basel tél. 061 - 42 42 42 Hôpital cantonal 4031 Basel tél. 061 - 25 25 25 Inselspital 3010 Bern tél. 031 - 64 21 11

Ecole de physiothérapie 1206 Genève, 6, Ch. Thury

tél. 022 - 47 49 59

Ecole cantonale vaudoise de

physiothérapeutes

1005 Lausanne, 4, Av. P. Decker

tél. 021 - 23 12 35

Clinique Rhumatismale

3954 Leukerbad tél. 027-61 12 52 Hôpital cantonal 8208 Schaffhausen tél. 053-8 12 22 Stadtspital Triemli 8063 Zürich tél. 01-466 11 11

Ecole de physiothérapie 8006 Zürich, Huttenstrasse 46

tél. 01 - 255 33 16